



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2025

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de Mrs. Yvan Jestin, Erwan Quéméneur, Lilian Loëgel, absents excusés.

### INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de Plouarzel a installé depuis plusieurs années des caméras de vidéoprotection dans une démarche de sécurisation du bourg de Plouarzel et des équipements publics. De nouveaux besoins ont été recensés et de nouvelles demandes émanent de la gendarmerie.

Le projet consiste en l'amélioration de la couverture de certaines zones et le déport des images en mairie pour un montant total de 15 623€.

Le Conseil Municipal délibère, et à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre et notamment la DETR.

### PROJET DE MÉDIATHÈQUE/ESPACE CULTUREL : RECHERCHE DE FINANCEMENTS

La médiathèque est l'aboutissement d'une volonté tant associative (Foyer pour tous, impliqué jusqu'en 2003) que municipale de proposer un outil accueillant, performant et ouvert aux différentes sensibilités des usagers et visiteurs.

Les locaux ont été agrandis au fur à mesure des années jusqu'à l'intégration de l'un des deux patios et du réaménagement du hall en 2009/2010. L'évolution de cet espace a ainsi suivi l'augmentation de la population de la commune.

Aujourd'hui, la configuration des espaces ne correspond plus à l'usage et aux objectifs des élus et des responsables de la médiathèque. L'ouverture de la ludothèque en février 2023 renforce ces problématiques.

Ainsi les points suivants ont été relevés :

- Une salle de lecture trop petite / mal configurée ne permettant pas les échanges et la diversification des usages attendus dans une médiathèque tiers lieux (travail, lecture, ludothèque, discussions, rencontre...);
- Une salle multimédia éloignée de la salle de lecture ne permettant pas une présence/accompagnement permanent et qui rend difficile l'intégration de cette activité dans la médiathèque (manque de lisibilité pour les usagers) ;
- Une salle tud ha bro très agréable et très utilisée mais qui connaît des conflits d'usage (expositions / réunions / cours / yoga / animations médiathèque / jeux vidéos) ;
- L'accès aux bureaux à l'étage (médiathèque, Fédération française de randonnée et Tre-Arzh) n'est pas indépendant et se fait par la médiathèque.

### Solutions étudiées

**Réaménagement des locaux actuels.** Un premier projet de réaménagement des locaux actuels avait été envisagé en 2017 mais ne répondait aux besoins et le coût financier était trop élevé vu les résultats obtenus.

### **2018 : concertation de la population sur l'avenir de Saints anges (kartenville)**

Besoins exprimés :

- Déplacement de la médiathèque
- un espace de rencontre intergénérationnel, tous publics pour prendre le temps de se poser, d'échanger et de profiter des services en toute tranquillité et sécurité.
- Un lieu pour se rencontrer où l'on aime venir et rester
- Avoir un véritable 3<sup>ème</sup> lieu : café, presse, journaux locaux
- des éléments naturels qui manquent dans un bourg assez minéral,
- Un lieu ouvert sur l'extérieur
- Des intérieurs revisités pour un accès à une offre culturelle réinventée. Cet équipement devrait être : lumineux, spacieux, chaleureux, circulant, modulable, fonctionnel, alternant espace commun et des « coins » pour jouer, se poser, travailler

### **2020 : concours d'architectes pour la réhabilitation et l'agrandissement de Saints Anges**

Projets trop coûteux et pas adaptés aux besoins, projets non fonctionnels (mêmes difficultés que la

médiathèque actuelle)

## Le choix d'un nouveau lieu d'implantation

la zone de loisirs de Kerivarc'h est idéalement située à proximité immédiate du centre bourg (crèche, centre de loisirs, écoles, MAPA...) et facilement accessible à pied, à vélo ou en voiture grâce aux cheminements doux renforcés dernièrement.

Plusieurs équipements sont déjà présents dans ce lieu : un parking, départ de balade/parcours sportif dans la zone verte, aire de jeux pour les plus petits, city park, et piste de glisse universelle. La présence d'un équipement culturel au cœur de cet espace déjà très fréquenté par les jeunes et les familles est l'opportunité de créer une synergie intéressante, mais aussi de pacifier et de sécuriser l'usage du city ou de la piste de glisse.

La construction de ce bâtiment à cet endroit a nécessité la modification du Plan Local d'Urbanisme. En effet, le zonage Np (*Le secteur Np concerne l'aménagement d'aires de stationnement*) ne permettait pas la réalisation du projet.

Un architecte a été choisi par le conseil municipal lors de sa réunion du 5 septembre 2022 pour réaliser une esquisse d'un projet. Ce projet et son implantation harmonieuse dans le site choisi a permis de solliciter la modification du PLU grâce à une procédure de déclaration de projet (délibération du conseil municipal du 14 novembre 2022).

Une enquête publique précédée par une étude d'évaluation environnementale concernant l'utilité publique du projet et la modification du zonage du PLU a été réalisée au début de l'été 2024.

Après prise en compte des réserves de l'enquête publique, le nouveau zonage est applicable depuis l'automne 2024.

Les enjeux du projet sont les suivants :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous grâce à un lieu intergénérationnel
- Créer un 3ème lieu convivial, favorisant le lien social (café, presse, jeux...),
- Offrir un service de lecture publique et s'adapter à l'évolution des missions : partager des connaissances, transmettre les compétences, jouer, apprendre, travailler
- Être acteur de la vie locale et citoyenne
- Répondre aux attentes exprimées par la population

Plan de financement prévisionnel (au 03/02/2025)

opération n°4 : espace culturel / médiathèque								
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>crédits de paiement</b>								
étude		2 000 €	720 €					2 720 €
architecte	24 000 €			60 000 €	50 000 €	40 000 €		174 000 €
travaux				310 000 €	1 500 000 €	1 140 000 €		2 950 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>720 €</b>	<b>370 000 €</b>	<b>1 550 000 €</b>	<b>1 180 000 €</b>		<b>3 126 720 €</b>
<b>ressources envisagées</b>								
emprunt					500 000 €	400 000 €		900 000 €
FCTVA		3 937 €	328 €	118 €	60 695 €	254 262 €	193 567 €	512 907 €
subvention État					250 000 €	250 000 €		500 000 €
subvention Région					50 000 €	50 000 €		100 000 €
subvention département					50 000 €	50 000 €		100 000 €
subvention communauté de communes								- €
autres recettes (location, cession...)					200 000 €			200 000 €
<b>sous total</b>	<b>- €</b>	<b>3 937 €</b>	<b>328 €</b>	<b>118 €</b>	<b>1 110 695 €</b>	<b>1 004 262 €</b>	<b>193 567 €</b>	<b>2 312 907 €</b>
autofinancement	24 000 €	- €	392 €	369 882 €	439 305 €	175 738 €		813 813 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 000 €</b>	<b>3 937 €</b>	<b>720 €</b>	<b>370 000 €</b>	<b>1 550 000 €</b>	<b>1 180 000 €</b>		<b>3 126 720 €</b>

Mme Conq, adjointe aux finances, présente les aspects financiers et notamment des éléments de concernant l'endettement.

Un débat s'engage sur l'opportunité et le coût du projet.

Le Conseil Municipal délibère et par 18 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions donne pouvoir à M. le Maire pour poursuivre les études et pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre auprès de l'État (DETR ou Dotation générale de décentralisation, DSIL...), du conseil départemental, de la Région et de tout autre organisme.

## LOCAUX PROFESSIONNEL ORTHOPHONISTES : SUSPENSION PROVISOIRE DES LOYERS

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, accepte l'annulation d'un mois de loyer pour la période d'interruption de l'activité des orthophonistes causée par la réparation d'un dégât des eaux.

## LOCAUX PROFESSIONNELS PÔLE SANTÉ 1 : CESSION

La commune de Plouarzel s'est engagée à dynamiser l'offre de services liée à la santé. Ainsi le premier pôle santé a été construit en 2014. La commune a acquis et aménagé des locaux destinés à accueillir les médecins au rez de chaussée du bâtiment amenatys. Le déménagement sera effectif au mois de février. Les locaux du cabinet médical du pôle santé 1 seront donc disponibles.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide de céder à la SCI Kreizh Arzel, un volume destiné à accueillir un local professionnel en rez-de-chaussée de 124,90 m<sup>2</sup> pour 200 000 €.

## AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU LOCAL À DESTINATION DE RESTAURANT, PLACE DES HALLES : CHOIX DES ENTREPRISES

Considérant que le conseil municipal est compétent pour autoriser la signature des marchés publics par l'exécutif communal.

Considérant les offres reçues, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise suivante : Lot unique tout corps d'état : Granit Breton pour 194 251,35€ HT.

## MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU DOSSIER DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VC 81 À COZ CASTEL

M. Jean Bernard Cloitre concerné par le dossier se retire de la salle et ne participe ni au débat ni au vote. Vu la demande présentée par M. et Mme Jean Bernard CLOITRE demandant à acquérir une partie de la voie communale N°81 à Coz Castel correspondant à la parcelle ZE 02 (1180 m) ;

Les voies communales sont des voies publiques, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le conseil municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.

La cession d'une voie communale n'est possible qu'après déclassement et incorporation dans le domaine privé de la commune.

La procédure de déclassement est soumise à enquête publique.

Vu le projet de déclassement de la voie communale n°81 à Coz Castel, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique ;

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- approuve le projet de déclassement de la voie communale ;
- décide le lancement d'une enquête publique ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et notamment l'arrêté de mise à enquête publique.



## SPIC CRÈCHE : REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Crèche « L'Ile aux Enfants » comporte des membres qui représentent les parents dont les enfants fréquentent la structure. Les parents d'enfants ayant quitté la crèche ne peuvent plus siéger au Conseil d'Exploitation et sont à remplacer. Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité approuve la composition du collège des représentants des parents comme suit :

PLOUARZEL : Aurélie Boutard, Émilie Cozien, Léa Julienne. Suppléante : Laure Merroux / PLOUMOGUER : Maëlle Nexer / LAMPAUL-PLOUARZEL : Guillaume Chavé.

## SPIC CRÈCHE : ADHÉSION AU COMITÉ des ŒUVRES SOCIALES

M. le Maire présente le dossier d'adhésion du SPIC Crèche l'île aux enfants à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales. Dans un souci d'équité entre les agents et afin de satisfaire les obligations sociales du SPIC, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité valide l'adhésion du SPIC crèche l'île aux enfants au COS du pays d'Iroise pour ses agents ; donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## « REP » RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS, CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité approuve la signature du contrat-type entre la commune de Plouarzel et ALCOME pour la durée de l'agrément et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

## SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Plouarzel tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité décide de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don d'un montant de 1000€ à la Croix rouge.

## CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, charge le Centre de gestion :

- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
  - Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## AFFAIRES DIVERSES

### **Piste cyclable Saint Renan / Plouarzel**

Le financement du tourne à gauche pour la route de Keramaze a été validé par le conseil départemental. Le statut de la route de Kelaret (voie verte ou voie partagée) est pour l'instant en cours d'étude.